

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Alexandre OUIZILLE se voit confier cette tâche.

Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

**Présents :**

M. Jean-Claude VILLEMAIN  
Mme Badia ZRARI  
M. Jean-Pierre BOSINO (présent à partir de la délibération n°20C155)  
M. Gérard WEYN  
M. Frédéric BESSET  
M. Jean-Michel ROBERT (présent de la délibération n°20C133 à la délibération n°20C168)  
M. Michel BLARY (présent à partir de la délibération n°20C147)  
M. Raymond GALLIEGUE  
M. Jean-François DARDENNE  
Mme Catherine DAILLY  
M. Alexandre OUIZILLE (présent de la délibération n°20C133 à la délibération n°20C168)  
M. Fabrice MARTIN  
Mme Sophie LEHNER  
M. Hervé ROBERTI  
M. Emmanuel PERRIN (présent de la délibération n°20C133 à la délibération n°20C168)  
M. Karim BOUKHACHBA  
Mme Najat MOUSSATEN  
M. Thierry BROCHOT  
Mme Loubina FAZAL  
Mme Catherine MEUNIER

M. Cédric LEMAIRE  
Mme Fabienne LAMBRE  
Mme Bérénice TALL  
M. Ahmet BULUT  
M. Johann LUCAS (présent à partir de la délibération n°20C154)  
M. Azide RAZACK  
Mme Céline LESCAUX  
M. Rémy RUFFAULT  
Mme Brigitte LOBGEAIS  
M. Abdelkrim KORDJANI (présent à partir de la délibération n°20C154)  
Mme Valérie LEFEVRE  
M. Olivier CARRE  
Mme Ginette DECOURTRAY  
M. Michel DUPLESSI  
M. Loïc PEN  
Mme Gillian ROUX  
Mme Agnès PELFORT  
M. Laurent TARASSI  
Mme Caroline BREBANT (présente à partir de la délibération n°20C137)  
Mme Isabelle ROSE MASSEIN  
Mme Florence BOQUET  
M. Michel VILLEMANT  
M. Jean-Pierre DEVOS

**Représentés :**

M. Jean-Jacques DAUBRESSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO (à partir de la délibération n°20C155)  
M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à Mme Caroline BREBANT (à partir de la délibération n°20C169)  
M. Jean-Claude CABARET donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN  
M. Alexandre OUIZILLE donne pouvoir à M. Gérard WEYN (à partir de la délibération n°20C169)  
M. Emmanuel PERRIN donne pouvoir à M. Thierry BROCHOT (à partir de la délibération n°20C169)  
M. Hicham BOULHAMANE donne pouvoir à M. Johann LUCAS (à partir de la délibération n°20C154)  
M. Michaël SERTAIN donne pouvoir à Mme Gillian ROUX  
Mme Patricia RICHARD donne pouvoir à Mme Badia ZRARI  
M. Didier CARON donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE

**Absents excusés :**

M. Jean-Jacques DAUBRESSE (absent de la délibération n°20C133 à la délibération n°20C154)	Mme Isabelle MAUPIN
M. Jean-Pierre BOSINO (absent de la délibération n°20C133 à la délibération n°20C154)	M. Johann LUCAS (absent de la délibération n°20C133 à la délibération n°20C153)
M. Michel BLARY (absent de la délibération n°20C133 à la délibération n°20C146)	M. Abdelkrim KORDJANI (absent de la délibération n°20C133 à la délibération n°20C153)
Mme Döndü ALKAYA	Mme Caroline BREBANT (absente de la délibération n°20C133 à la délibération n°20C136)
M. Hicham BOULHAMANE (absent de la délibération n°20C133 à la délibération n°20C153)	

---

**20C133 – DECISIONS DU BUREAU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

**20C134 – DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE LA DELIBERATION N°20C077**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

**20C135 – DECISIONS DU PRESIDENT PENDANT LA CRISE SANITAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

## 20C136 – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT MAXIMIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'autoriser le président à signer les documents afférents à la mise à disposition des biens du service de l'eau et de l'assainissement de la commune de Saint Maximin et notamment le procès-verbal de mise à disposition joint en annexe.

## 20C137 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal pour 2020,
- d'autoriser la participation du budget principal au budget annexe Transports urbains à hauteur de 3 726 906 €,
- d'autoriser le Président à lever les emprunts nécessaires dans la limite de 16 247 167,77 €.

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	1 229 860,64	1 230 133,00	272,36
Ordre	1 374,07	1 101,71	-272,36
TOTAL	1 231 234,71	1 231 234,71	0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	72 247,00	71 974,64	-272,36
Ordre	1 113,27	1 385,63	272,36
TOTAL	73 360,27	73 360,27	-0,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 304 594,98	1 304 594,98	0,00

## 20C138 – BUDGET TRANSPORTS URBAINS – EXERCICE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget Transports urbains pour 2020,
- d'autoriser la participation du budget principal au budget annexe Transports urbains à hauteur de 3 726 906 €.

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	236 500,00	237 743,00	1 243,00
Ordre	1 243,00		-1 243,00
Reprise résultat antérieur			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>237 743,00</b>	<b>237 743,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	1 243,00	1 243,00	0,00
Ordre			0,00
Reprise résultat antérieur			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 243,00</b>	<b>1 243,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>238 986,00</b>	<b>238 986,00</b>	<b>0,00</b>

### 20C139 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – EXERCICE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Les Marches de l'Oise pour 2020.

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	49 060,00		- 49 060,00
Ordre	- 49 060,00		49 060,00
Reprise résultat antérieur		-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel			-
Ordre	-	- 49 060,00	- 49 060,00
Reprise résultat antérieur	-		-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>- 49 060,00</b>	<b>- 49 060,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>-</b>	<b>- 49 060,00</b>	<b>- 49 060,00</b>

### 20C140 – BUDGET ANNEXE EAU – EXERCICE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Eau pour 2020,

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	72 365,00	-	- 72 365,00
Ordre	- 72 365,00		72 365,00
Reprise résultat antérieur		-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	- 72 365,00	-	72 365,00
Ordre	-	- 72 365,00	- 72 365,00
Reprise résultat antérieur	-		-
<b>TOTAL</b>	- 72 365,00	- 72 365,00	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	- 72 365,00	- 72 365,00	0,00

## 20C141 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement pour 2020.

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Reel	90 863,00	0,00	-90 863,00
Ordre		0,00	0,00
	-90 863,00	0,00	90 863,00
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Reel	-90 863,00	0,00	90 863,00
Ordre	0,00	-90 863,00	-90 863,00
	0,00		0,00
<b>TOTAL</b>	-90 863,00	-90 863,00	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>-90 863,00</b>	<b>-90 863,00</b>	<b>0,00</b>

## 20C142 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
  - AP 3 Passerelle sur l'Oise / Pont Y
  - AP 28 ZAC Gournay – Equipements publics
  - AP 36 Aménagement des équipements portuaires
- de réviser les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivantes :
  - AE 8 Suivi animation OPAH
  - AE 17 Habitat gens du voyage
  - AE 20 PLH
  - AE 22 Déploiement de pass numériques

- de créer l'autorisation d'engagement et crédits de paiement suivante :
  - AE 25 AMO Mode de gestion Eau Pluviale

#### **20C143 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement « APCP 1 Renouvellement des réseaux d'eau potable »,
- de créer l'autorisation d'engagement et crédits de paiement « AECF 2 AMO Mode de gestion Eau Potable ».

#### **20C144 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :
  - APCP 3 Régie intéressée assainissement Eaux Usées – Renouvellements.
- de réviser l'autorisation d'engagement et crédits de paiement suivante :
  - AECF 2 Schéma directeur ACSO.
- de créer l'autorisation d'engagement et crédits de paiement suivante :
  - AECF 3 AMO Mode de gestion Assainissement.

#### **20C145 – REVERSEMENT SOLDE DE FISCALITE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC D'ACTIVITES MULTI-SITE DE LA VALLEE DE LA BRECHE (SMVB)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De verser au Syndicat Mixte du Parc d'Activités de la Vallée de la Brèche, le solde du reversement de fiscalité de l'exercice budgétaire 2020, soit 219 062 €.

#### **20C146 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de proposer la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

**TITULAIRES**

	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>VILLE</b>
1	MASSEIN	Philippe	Villers-Saint-Paul
2	VAN OVERBECK	Françoise	Villers-Saint-Paul
3	AÏT MESSAOUD	Mohamed	Creil
4	BOUKHACHBA	Karim	Creil
5	GALOUAZI	Corinne	Creil
6	LE QUILLIEC	Christine	Maysel
7	MILLIEN	Alexandrine	Thiverny
8	DELESTREES	Patrick	Cramoisy
9	ROTH	Sébastien	Saint-Leu-d'Esserent
10	SALVADOR	Eva	Saint-Leu-d'Esserent
11	ROSIER	Didier	Rousseloy
12	RAZACK	Azide	Montataire
13	HOOGEWYS	Marie-Thérèse	Montataire
14	GHAFOOR	Asad	Montataire
15	DUPLESSI	Michel	Nogent sur Oise
16	RICHARD	Patricia	Nogent sur Oise
17	MACUDZINSKI	Serge	Saint Maximin
18	ROBERT	Jean-Michel	Saint Maximin
19			
20			

**SUPPLEANTS**

	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>VILLE</b>
1	PITKEVICT	Erick	Villers-Saint-Paul
2	CHARKI	Khalid	Villers-Saint-Paul
3	DESCAUCHEREUX	Jean-Pierre	Villers-Saint-Paul
4	SAVAS	Yesim	Creil
5	KHOULA	Ammar	Creil
6	VILLEMANT	Michel	Maysel
7	HERVE	Marie-Laure	Thiverny
8	GOSSET	Christine	Cramoisy
9	ROCOURT	Jean-Paul	Saint-Leu-d'Esserent
10	LEGROS-HUMBLOT	Caroline	Saint-Leu-d'Esserent
11	DEVOS	Jean-Pierre	Rousseloy
12	BLANQUET	Evelyne	Montataire
13	BORDAIS	Dominique	Montataire
14	CARON	Michel	Nogent sur Oise
15	DECOURTRAY	Ginette	Nogent sur Oise
16	ATAC	Mehmet	Nogent sur Oise
17	BREBANT	Caroline	Saint Maximin
18	SVITEK	Brigitte	Saint Maximin
19			
20			

## 20C147 – TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'autoriser la création des postes de gestionnaire commandes publiques et de responsable du service de collecte des déchets selon les dispositions suivantes :

Création de poste	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Gestionnaire Commandes Publiques	B	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> cl.</li> <li>•Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> cl.</li> <li>•Rédacteur</li> </ul>	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
	C	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> cl.</li> <li>•Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> cl.</li> <li>•Adjoint Administratif</li> </ul>	
Responsable du service de collecte des déchets	A	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Ingénieur Principal</li> <li>•Ingénieur</li> </ul>	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
	B	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> cl.</li> <li>•Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> cl.</li> </ul>	

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs selon les dispositions suivantes :

Modification de poste	Situation antérieure			Situation après délibération		
	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Responsable du stade Marie Curie	C	Agent de maîtrise	NON	C	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Agent de Maîtrise Principal</li> <li>•Agent de Maîtrise</li> </ul>	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				C	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Adj. Technique Principal de 1<sup>ère</sup> cl.</li> <li>•Adj. Technique Principal de 2<sup>ème</sup> cl.</li> </ul>	

## 20C148 – PLAN DE FORMATION 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De prendre acte du plan de formation 2021 de l'Agglomération Creil Sud Oise.

## 20C149 – TAUX D'AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE ET AUX ECHELONS SPECIAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De fixer les taux d'avancement à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial à 100% pour l'ensemble des grades concernés.

## **20C150 – INSTAURATION DE L'INDEMNITE DE CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'autoriser le versement de l'indemnité de changement de résidence administrative pour les agents de l'Agglomération Creil Sud Oise qui remplissent les conditions d'attribution.

## **20C151 – SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C083**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de modifier la délibération n°20C083 en désignant Mme Sophie LEHNER en tant que déléguée titulaire pour remplacer M. Cédric LEMAIRE au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

## **20C152 – ENTENTE OISE AISNE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C093**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de modifier la délibération n°20C093 en désignant M. Jean-Jacques DAUBRESSE en tant que délégué titulaire pour remplacer M. Raymond GALLIEGUE au sein de l'Entente Oise Aisne.

## **20C153 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET DES LYCEES - DESIGNATION DE REPRESENTANTS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20C126**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De modifier la délibération n°20C126 de la manière suivante :
  - en permutant les représentants (titulaire et suppléant) de la commune de Saint Maximin qui seront amenés à siéger au sein du conseil d'administration du Lycée Professionnel DE ROTHSCHILD : M. Serge MACUDZINSKI comme titulaire et Mme AZOUZA comme suppléante.
  - en remplaçant Mme Patricia RICHARD par M. Michel DUPLESSI en tant que titulaire au sein du Lycée d'Etat Polyvalent Marie Curie à Nogent-sur-Oise (pour le lycée général et technologique et pour le lycée professionnel).

## **20C154 – COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DES HAUTS-DE-FRANCE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de désigner M. Jean-Michel ROBERT en tant que délégué titulaire et M. Emmanuel PERRIN en tant que délégué suppléant au sein de la Commission consultative et de suivi du Plan régional de prévention et de gestion des déchets des Hauts de France.

## **20C155 – RAPPORT D’ACTIVITES 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE DECIDE :

- de valider le rapport d'activité de l'Agglomération Creil Sud Oise pour l'année 2019.

## **20C156 – VOIRIE D’INTERET COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE LA LISTE DES VOIES – CRAMOISY/SAINT-MAXIMIN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE DECIDE :

- de valider la liste modifiée des voiries déclarées d’intérêt communautaire.

## **20C157 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 7 AVENUE DE LA GARE A SAINT-LEU D’ESSERENT, A LA COMMUNE DE SAINT-LEU D’ESSERENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE DECIDE :

- d’approuver la convention de mise à disposition de locaux de l’Agglomération Creil Sud Oise à la commune de Saint-Leu d’Esserent pour la période 2020-2023 ;
- d’autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

## **20C158 – GROUPEMENT DE COMMANDES SE60**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE DECIDE :

- D'autoriser l’adhésion de l'ACSO au groupement d’achat d’électricité et de services associés coordonné par le SE60 pour :

*Les tarifs C1, C2 C3 (puissances souscrite supérieure à 250 kVA) et C4 (puissance souscrite supérieure à 36 kVA)*

*Le tarif C5 (puissance souscrite inférieure à 36 kVa).*

- D'accepter les termes de l’acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération.
- D'autoriser le président à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l’ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l’élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.
- D'autoriser le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.
- D'autoriser le Président à prendre toutes mesures d’exécution de la présente délibération.

### **20C159 – AVENANT N°3 AU CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE LA DEFENSE (CRSD) BA110**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'accepter les termes de l'avenant n°3 au CRSD joint en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Président à le signer.

### **20C160 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC ALATA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver l'élargissement d'intervention du syndicat Alata au secteur ALATA 6 et le projet de modification des statuts du syndicat (annexe 1) ayant pour objet d'arrêter ce nouveau périmètre,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cet objet.

### **20C161 – BGE PICARDIE –SUBVENTION 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 6 240 € à BGE Picardie au titre de l'année 2020 pour les permanences effectuées à St Leu d'Esserent,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

### **20C162 – CHARTE RESEAU INVESTIR EN HAUTS DE FRANCE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver les termes de la Charte de fonctionnement 2019-2022 du réseau Investir en Hauts-de-France (présentée en annexe 1),
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

### **20C163 – FONDS COVID RELANCE HAUTS DE FRANCE – CONVENTION AVEC INITIATIVE HAUTS DE FRANCE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver le principe de l'abondement au Fonds COVID Relance Hauts de France,
- D'approuver les termes de la convention avec l'association initiative Hauts de France figurant en annexe 1, sur la base d'un montant de 2€ par habitant,
- De valider les crédits inscrits au chapitre 20 du budget de l'ACSO,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

#### **20C164 – NOM DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A CREIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De nommer « Aire d'accueil de la Pierre-Blanche » l'équipement public destiné à l'accueil de gens du voyage situé au 18, avenue Salvador Allende à Creil,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les pièces relatives à cette procédure.

#### **20C165 – OPAH : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'OPAH INTERCOMMUNALE ET CREATION DE LA COMMISSION D'AGREMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Président à valider le règlement d'attribution des aides de l'ACSO pour l'OPAH et désigner le conseiller délégué à l'habitat privé pour présider la commission d'agrément de l'OPAH.

#### **20C166 – OPAH : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'OPAH RU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Président à valider le règlement d'attribution des aides de l'ACSO pour l'OPAH RU et désigner le conseiller délégué à l'habitat privé pour présider la commission d'agrément de l'OPAH RU.

#### **20C167 – ABROGATION DU REMBOURSEMENT PAR L'ACSO DES ABONNEMENTS SCOLAIRES INTERURBAINS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'abroger la délibération 19C135 relative au remboursement par l'ACSO d'abonnements de transport scolaire souscrits auprès de la Région Hauts-de-France

#### **20C168 – MUTUALISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 48 voix pour et 1 abstention DECIDE :

- D'approuver la création d'un service commun de Direction Générale des Services entre la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et la Ville de Creil,
- De valider le projet de convention annexé au rapport.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette mutualisation.

## **20C169 – FONCIER- ACQUISITION DES ZONES DE CAPTAGE DES EAUX DE PRECY-SUR-OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De confirmer la délibération du 25 juin 2015 par laquelle le conseil communautaire autorise le Président à acquérir à l'euro symbolique les parcelles du périmètre de protection immédiate des prélèvements d'eau destinés à l'alimentation des collectivités, à savoir : ZC 60, ZC 54, ZC 51, ZC 74, ZC 3, ZC 8 et ZC 15.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette opération d'acquisition.

## **20C170 – ZAC GOURNAY LES USINES – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver le compte rendu annuel à la collectivité locale 2019, ci-annexé.

## **20C171 – PROGRAMME PARTENARIAL ET CONVENTION FINANCIERE 2020 OISE LES VALLEES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE et 1 ne prend pas part au vote DECIDE :

- De valider le programme partenarial 2020 de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées (ci-annexé) et la participation de l'ACSO à hauteur de 48 000,00 €.
- D'autoriser le Président à signer la convention partenariale ACSO/Oise les Vallées (ci-annexée).

## **20C172 – DEMANDE D'ADHESION A L'ASSOCIATION « ALLIANCE VILLES EMPLOI » (AVE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'adhérer en 2020 à l'Association «Alliance Villes Emploi »,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cet objet.

## **20C173 – PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (PTLCD)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'autoriser le lancement de la seconde phase de l'élaboration du plan territorial de lutte contre les discriminations sur le territoire de l'agglomération.
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à l'élaboration de ce plan territorial de lutte contre les discriminations.
- D'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat.

## **20C174 – STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De prendre acte de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance adoptée le 22 janvier 2020 par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

## **20C175 – MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPIC – OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE (CHANGEMENT DE DÉNOMINATION ET DE SIÈGE SOCIAL)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De prendre connaissance des statuts modifiés entérinés par délibération du Comité de Direction datée du 16 juin 2020 ;
- D'émettre un avis favorable pour l'ensemble des modifications statutaires réalisées.